

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 6 MARS 2023 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Douglas Morrison régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme/Inspection

4. Règlement numéro 2023-03, un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin de permettre les chalets de camping dans la zone RC-2 et les établissements liés aux activités culturelles dans la zone RC-5
5. Résolution – demande d'appui - pour l'encadrement de l'utilisation des biosolides

Administration

6. Correspondances
7. Demande de prix associé à la vérification des états financiers 2023
8. Programme de prévention en santé et sécurité au travail – adoption
9. Plan d'action SST 2023 - adoption
10. Arrérages des taxes
11. Arrérages des taxes - représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité
12. Adhésion 2023 à la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Richmond
13. Mai - Mois de l'arbre et des forêts
14. Distribution de compost
15. Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone pour le 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie
16. CPE Pop Soleil – projet d'aménagement d'une aire de jeu extérieure – Campagne « Un citoyen, un dollar »
17. CSLE - Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »
18. Semaine d'action bénévole 2023 – publicité dans les journaux « The Record » et « l'Étincelle »

19. Dons, commandite & publicités (La Maison Aube-Lumière, CPE Pop Soleil, Fondation Wales-tournoi de golf, Exposition Agricole de Richmond, The Record (2), l'Étincelle, La Tribune)

Voirie

20. Offre d'emploi pour un(e) journalier(ière) à la voirie et aux parcs
21. Appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires - ardoise concassée 0-3/4
22. Appel d'offres projet « rechargement chemin Johnston »
23. Appel d'offres - abats poussières
24. Offre de service - fauchage des abords des chemins
25. Offre de service - fauchage / débroussaillage de toutes les glissières
26. Offre de service - débroussaillage
27. Offre de service – service de niveleuse et application d'abat-poussière - chemins de la Rivière et Gunter
28. Service de niveleuse

Sécurité publique

29. Dépôt des états financiers 2022 du SSIRR
30. Dépôt des rapports annuels 2022 du préventionniste
31. Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie 2022

Factures

32. Factures/Bills

Varia

33. Entrepreneur en déneigement – circuit #1 – avis écrit afin de souligner les points à améliorer

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2023-03-06, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2023-03-06, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 6 février 2023;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, d'adopter le procès-verbal du 6 février 2023.

Période de questions : 2023-03-06, 3 Messieurs Raymond Custeau et Yvon Custeau étaient présents pour informer le conseil de leur insatisfaction quant au déneigement du chemin Keenan. Monsieur Kevin Skillen était présent pour la période de questions, mais il n'avait pas de question.

Règlement numéro 2023-03 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin de permettre les chalets de camping comme usage secondaire dans la zone RC-2 et les établissements liés aux activités culturelles dans la zone RC-5 : 2023-03-06, 4 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et qu'il a été approuvé par les personnes habiles à voter le 1^{er} mars 2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu unanimement

Que soit adopté le règlement numéro 2023-03, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 2023-03**

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-02 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES CHALETS DE CAMPING DANS LA ZONE RC-2 ET LES ÉTABLISSEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DANS LA ZONE RC-5.

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Melbourne désire permettre les chalets de camping comme usages secondaire dans les terrains de camping aménagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Melbourne désire autoriser le groupe d'usages « établissement lié aux activités culturelles » dans la zone RC-5;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par la conseillère Lois Miller lors de la session du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 février dernier sur le projet de règlement numéro 2023-03;

CONSIDÉRANT que le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 1^{er} mars dernier;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu

QUE le règlement numéro 2023-03 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 1.10 du règlement de zonage #2008-02 portant sur les définitions est modifié par l'ajout de la définition suivante dans l'ordre alphabétique habituel :

Chalet de camping

Bâtiment secondaire uniquement associé à l'usage principal « Terrain de camping aménagé » dans un but de récréation et d'hébergement à court terme (moins de 31 jours consécutifs). Doit obligatoirement

conserver son caractère saisonnier et non permanent et ne doit pas être utilisé comme résidence permanente. Les chalets de camping doivent être raccordés aux réseaux selon les normes en vigueur.

Article 3

L'article 1.10 du règlement de zonage #2008-02 portant sur les définitions est modifié au terme « terrain de camping aménagé » par l'ajout, à la fin du texte de la phrase suivante :

« La location de chalet de camping est également possible. »

Article 4

L'article 7.4 du règlement de zonage #2008-02 portant sur la grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié de la manière suivante :

- Par l'ajout du terme « chalet de camping » dans les constructions spécifiquement autorisées associées à la zone RC-2;
- Par l'ajout d'un « X¹⁰ » au croisement de la ligne correspondant à l'usage spécifiquement autorisé « chalet de camping » et de la colonne correspondant à la zone RC-2.

Article 5

L'article 7.5 du règlement de zonage #2008-02 portant sur les renvois de la grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié par l'ajout du 10^e point suivant :

10. Permis uniquement comme usage secondaire à l'usage principal « terrain de camping aménagé ».

Article 6

L'article 7.4 du règlement de zonage #2008-02 portant sur la grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant au groupe d'usages « établissement lié aux activités culturelles » et de la colonne correspondant à la zone RC-5 afin d'autoriser ce groupe d'usage dans cette zone.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À CANTON DE MELBOURNE CE 6^{IE}ME JOUR DE MARS 2023

James Johnston, maire

Cindy Jones, greffière-trésorière

Résolution – demande d'appui – pour l'encadrement de l'utilisation des biosolides: 2023-03-06, 5 **Attendu** la réception de la résolution CM-2023-02-15 de la MRC du Val-Saint-François concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides;

Attendu que les élus du conseil de la MRC du Val-Saint-François ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation des biosolides diffusés par Radio-Canada à la semaine verte et à Enquête, compte tenu de l'importance qu'occupe l'agriculture, l'environnement et la qualité de l'eau sur le territoire;

Attendu que les élus du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ont également été interpellés par les récents reportages;

Attendu que ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants d'intérêt émergent;

Attendu que bien que la valeur fertilisante des biosolides est indéniable et que leur utilisation est une solution très économique pour les producteurs agricoles, la présence potentielle de contaminants, tels que les PFAS, soulève beaucoup d'inquiétude de par leur potentiel de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire et les risquent qu'ils posent sur la santé humaine;

Attendu qu'actuellement, au Québec, nul n'est tenu de mesurer la teneur en contaminants d'intérêt émergent dans les biosolides pour en faire le recyclage et l'épandage;

Attendu que la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* prévoit que :

« Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant (...) dont la présence dans l'environnement (...) est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. »

Attendu que par principe de précaution, il serait judicieux d'établir rapidement des seuils de PFAS sécuritaires afin d'éviter un dommage grave et irréversible à l'environnement, même si les risques sont présentement incertains;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a préparé une présentation « Épandage des biosolides – avantages, inquiétudes et pouvoirs d'action » pour aider les municipalités à comprendre les enjeux et à prendre position concernant l'épandage des biosolides;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité du Canton de Melbourne demande à Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

- d'agir rapidement pour arrêter l'importation de biosolides étrangers par le biais d'un moratoire, le temps de revoir le cadre réglementaire régissant les limites de contaminants permises pour le recyclage des biosolides;
- de mettre en place des ressources au sein de son ministère pour faire la surveillance terrain, le suivi et l'application des seuils en vigueur et à venir;
- d'adopter un cadre réglementaire plus strict en termes des critères à respecter pour l'épandage de biosolides et y inclure les contaminants d'intérêt émergent préoccupants pour la santé humaine et des sols (ex. : PFAS);
- de revoir l'encadrement du recyclage des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;
- de réduire à la source l'émission des contaminants émergents préoccupants pour la santé humaine et des sols en bannissant ces produits chimiques dans la fabrication des produits commerciaux;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la FQM et à l'UMQ pour appui;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à notre député provincial, Monsieur André Bachand et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et de Parcs, Monsieur Benoit Charrette.

Correspondances : 2023-03-06 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 6 février au 6 mars 2023, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Demande de prix associé à la vérification des états financiers 2023: 2023-03-06, 6 **Attendu que** la Municipalité avait demandé à la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. de fournir un coût à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les années 2023, 2024 et 2025, et ce, incluant les coûts pour les mandats spéciaux quant à la reddition de comptes du Ministère des Transports et à la reddition de comptes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Attendu qu'il existe une certaine incertitude quant aux taux d'inflation et à l'impact reliés à la pénurie de main-d'œuvre, il serait prudent d'accepter l'offre pour 2023 seulement et attendre à l'automne pour demander une nouvelle offre pour 2024 et 2025 avant de préparer le budget 2024;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité du Canton de Melbourne pour l'année 2023, et ce, selon le document en date du 21 février 2023.

Programme de prévention en santé et sécurité au travail : 2023-03-06, 7 **Considérant que** les employeurs qui font partie des groupes prioritaires 1, 2 ou 3 ou qui sont membres d'une mutuelle de prévention doivent mettre en place un programme de prévention en vertu de l'article 58 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;

Considérant que les employeurs du secteur municipal font partie du groupe prioritaire 1, au sens du *Règlement sur le programme de prévention*;

Considérant que le programme de prévention est le principal outil de prévention prévu par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et qu'il s'agit d'une des mesures les plus efficaces pour identifier des risques à la santé et à la sécurité ainsi que les correctifs pour les pallier;

Considérant que le programme de prévention souligne l'engagement de la Municipalité envers le bien-être de ses travailleurs;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, copie du programme de prévention dans les délais requis, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu unanimement que le conseil adopte le programme de prévention en SST de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Plan d'action SST 2023 – Municipalité du Canton de Melbourne : 2023-03-06, 8 **Considérant que** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le plan d'action SST pour l'année 2023;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la « Mutuelle – Médial Services-Conseils SST »;

Considérant que la Municipalité entend fournir à ses employés un

milieu de travail sécuritaire;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, copie du plan d'action SST 2023 dans les délais requis, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Sean Boersen, et résolu unanimement que le conseil adopte le plan d'action SST 2023 de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Vente pour non-paiement de taxes : 2023-03-06, 9 **Considérant que** la directrice générale et greffière-trésorière a préparé une liste des adresses et des relevés de taxes de toutes les personnes présentant un solde en souffrance envers la Municipalité selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve la liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière concernant les personnes présentant un solde en souffrance envers la Municipalité;

Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à envoyer les comptes de taxes à la MRC du Val-Saint-François pour défaut de paiement de taxes, si ces comptes ne sont pas payés d'ici le 15 mars 2023, selon la liste déposée.

Vente pour non-paiement de taxes - mandat pour enchérir : 2023-03-06, 10 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne mandate le maire, M. James Johnston, ou si nécessaire, le maire suppléant, comme représentant de la Municipalité pour enchérir et/ou acquérir les immeubles au nom de la Municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, le jeudi 8 juin 2023 à 10h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

Adhésion 2023 à la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Richmond : 2023-03-06, 11 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de renouveler, pour 2023, l'abonnement annuel avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Richmond.

Le mois de l'arbre et des forêts : 2023-03-06, 12 **Attendu que** le mois de mai est celui de l'arbre et des forêts;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, en collaboration avec l'Association forestière du sud du Québec, offre gracieusement des arbres aux écoles, aux municipalités et aux organismes lors de leurs activités;

Attendu que les activités devraient sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, permettre à la population d'acquérir les connaissances et les soins que nécessitent les arbres et d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise une demande de **300** arbres auprès de l'Association forestière du sud du Québec; que l'employé municipal doit aller chercher les plants à l'endroit de distribution; que la Municipalité tiendra une demi-journée spéciale le samedi 20 mai prochain, entre 9 h et 11 h 30 pour permettre aux citoyens d'obtenir gratuitement des arbres.

Distribution de compost lors de la journée de l'arbre : 2023-03-06, 13 **Attendu qu'**une journée de l'arbre est organisée le samedi 20 mai entre 9 h et 11 h 30;

Attendu qu'une activité de distribution de compost, organisée lors de la distribution d'arbres, serait complémentaire;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de compost pour cette activité; que les citoyens soient invités à apporter des sacs ou des seaux pour transporter le compost disponible durant la journée de la distribution des arbres.

Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone pour le 1 000 KM du Grand défi Pierre Lavoie : 2023-03-06, 14 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le passage et l'utilisation d'un drone sur le territoire de la municipalité le 10 juin 2023, à l'organisme « 1 000 KM du Grand défi Pierre Lavoie » dans le cadre d'un événement cyclosporitif dans le but de promouvoir les saines habitudes de vie.

CPE Pop Soleil – projet d'aménagement d'une aire de jeu extérieure – Campagne « Un citoyen, un dollar » : 2023-03-06, 15 **Considérant que** le CPE Pop Soleil agrandit avec la construction d'un bâtiment additionnel permettant l'ajout de 39 nouvelles places en garderie subventionnée;

Considérant que les subventions provinciales liées à la nouvelle construction et son aménagement extérieur ne permettent pas de couvrir les frais relatifs à la taille réelle du terrain accessible;

Considérant que le CPE Pop Soleil mène présentement une vaste campagne de financement incluant une vingtaine d'activités afin d'amasser les fonds pour ce projet d'aire de jeu extérieur, intégrant la nature pour les enfants de 0-5 ans;

Considérant que le CPE Pop Soleil demande la participation des municipalités locales soit Kingsbury, Ulverton, Cleveland, Melbourne et Richmond par l'activité de financement « Un citoyen, un dollar »;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise un don de 1 140 \$ au CPE Pop Soleil pour le projet d'aménagement d'une aire de jeu extérieure.

CSLE – Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! » : 2023-03-06, 16 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite déposer un projet dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE);

Considérant que le CSLE octroi un montant maximum de 4 000 \$ par organisme;

Considérant que le CSLE soutient jusqu'à 90 % des dépenses admissibles des projets retenus;

Considérant que la municipalité s'engage à assumer un minimum de 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt d'un projet pour l'été-automne 2023 dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! »; que les conseillers Lois Miller, Audrey Morneau et Sean

Boersen formeront le comité pour ce dossier.

Semaine d'action bénévole 2023 - publicité dans les journaux « The Record » et « L'Étincelle » : 2023-03-06, 17 Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité d'autoriser une publicité en français dans le journal Actualités-Étincelle et une publicité en anglais dans le journal The Record remerciant nos bénévoles à la condition que les trois municipalités (Cleveland, Richmond et Melbourne) participent; que les coûts soient partagés entre les municipalités participantes; que le choix de préférence pour le Canton de Melbourne est des publicités en couleur.

Don et publicités : 2023-03-06, 18 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu par les conseillers d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

La Maison Aube-Lumière	300 \$
Exposition Agricole de Richmond	80 \$
The Record (St. Pats)	159 \$ (plus taxes)
La Tribune	525 \$ (plus taxes)

Offre d'emploi pour un(e) journalier(ière) à la voirie et aux parcs : 2023-03-06, 19 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la publication d'un avis d'« offre d'emploi » dans le journal L'Étincelle et sur le site internet de la municipalité concernant un poste saisonnier en voirie et parc.

James Johnston, Jeff Garrett et Jason Badger seront les membres du comité de sélection et feront des recommandations au Conseil concernant ce poste.

Appel d'offres - fourniture de matériaux granulaires – ardoise concassée 0-3/4 : 2023-03-06, 20 Sur proposition du conseiller Daniel Enright appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à envoyer des invitations relatives à la fourniture de 4 000 tonnes métriques d'un granulat d'ardoise 0-3/4" pour le rechargement sur le réseau routier.

Appel d'offres projet « rechargement chemin Johnston » : 2022-03-06, 21 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à envoyer des invitations relatives à la fourniture de 4 000 tonnes métriques d'un granulat d'ardoise concassée 0-3/4" (le transport et la compaction incluse) pour le rechargement du chemin Johnston.

Appel d'offres abat-poussières : 2023-03-06, 22 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à envoyer des invitations relatives à l'achat, au transport et à l'épandage de type chlorure de calcium liquide 35% (sans équivalent) comme abat-poussières pour le réseau routier.

Fauchage des foins : 2023-03-06, 23 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Monsieur Marc Morin (selon les termes de l'offre déposé aux archives) relative au fauchage des foins aux abords des chemins municipaux en 2023.

Fauchage / débroussaillage de toutes les glissières : 2023-03-06, 24 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Monsieur Marc Morin (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative au

débroussaillage de toutes les glissières longeant les chemins municipaux en 2023.

Débroussaillage : 2023-03-06, 25 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Les Entreprises Philippe Berthelette* (selon les termes de l'offre déposé aux archives) relative au débroussaillage aux abords des chemins municipaux en 2023.

Offre de service – service de niveleuse et application d'abat-poussière – chemins de la Rivière et Gunter : 2023-03-06, 26 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne avait demandé un prix à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'entretien (passage de la niveleuse et application d'un abat-poussière) des chemins de la Rivière et Gunter en même temps que leur chemin;

Considérant le prix pour l'abat-poussière (0,3677\$/litre) ainsi que les tarifs pour la main-d'œuvre et machinerie pour un organisme public comme prévu au règlement 2022-296 de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ainsi que les frais de 5 % d'administration;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix pour l'abat-poussière, les tarifs pour la main-d'œuvre et machinerie ainsi que les frais d'administration telle que présenté par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'entretien des chemins de la Rivière et Gunter pour l'année 2023.

Service de niveleuse : 2023-03-06, 27 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne fixe à 190 \$ le tarif horaire couvrant les services de la niveleuse avec opérateur; qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Société de Gestion des Matières résiduelles du Val-Saint-François et au Village de Kingsbury.

SSIRR - États financiers 2022 : 2023-03-06, 28 Le conseil prend connaissance du rapport financier 2022 du Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond déposé par la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2022 du Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond tels que déposés.

Dépôt des rapports annuels du préventionniste pour 2022 : 2023-03-06 Le conseil prend connaissance des différents rapports pour 2022 du préventionniste du Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie : 2023-03-06, 29 **Attendu** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Attendu que les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2023;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu:

D'adopter le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne pour l'année 2022;

De faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

Factures : 2023-03-06, 30 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 122 520,36 \$) et des chèques émis (montant : 11 882,09 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Sean Boersen que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

Varia – Entrepreneur en déneigement – circuit #1 – avis écrit afin de souligner les points à améliorer : 2023-03-06, 31 **Considérant que** les membres du conseil ainsi que l'administration municipale ont été informés de l'insatisfaction des citoyens de la Municipalité concernant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver du circuit #1;

Considérant que le conseil et ses citoyens attendent que l'entrepreneur respecte les clauses particulières relatives à l'exécution du contrat qui figurent dans le devis aux pages 19 à 21;

Considérant que le maire et la directrice générale avaient rencontré l'entrepreneur le 12 janvier dernier afin de discuter des signalements reçus au bureau municipal concernant le service de déneigement quant à la qualité du service et les améliorations attendues;

Considérant qu'il y a eu une nette amélioration après cette rencontre, mais qu'il y a toujours des points à améliorer concernant la qualité du service;

Considérant le nombre de signalements reçus par l'administration municipale durant les dernières semaines pour des chemins non déneigés, la lenteur de la mobilisation des camions et le manque d'abrasifs à certains moments;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur concernant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver du circuit #1, afin de souligner les points à améliorer et les attentes du conseil.

Varia – Carnaval du 2 mars offert par la Maison de la famille des Arbrisseaux: 2023-03-06 Le carnaval organisé par la Maison de la famille des Arbrisseaux pendant la semaine de relâche, le jeudi 2 mars, a attiré une vingtaine de personnes.

Levée de la séance : 2023-03-06, 32 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison que la séance soit levée à 21 h 45. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 avril 2023.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 7^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

James Johnston
Maire